

---

Même si l'on peut s'attendre à ce que toutes les régions du Canada, où l'activité minière est considérable aujourd'hui, bénéficient de certains avantages, il est difficile de prévoir les retombées régionales exactes de l'Accord. Les gains les plus appréciables devraient être réalisés par les industries qui produisent des minéraux tels que l'aluminium, certains ferro-alliages, le magnésium et le zinc dont la production nécessite une grande quantité d'énergie électrique. Les débouchés de ces produits et, du même coup, la production canadienne devraient augmenter à mesure que les droits de douane américains seront éliminés. Par conséquent, les régions qui disposent d'énergie à faible coût et facilement accessible en bénéficieront. D'autres produits de base offrant des possibilités intéressantes sont définis ci-dessus. Les sociétés et les régions offrant des services spécialisés en matière d'exploration et de production minérale seront également avantagées.

L'adaptation de l'industrie canadienne des minéraux et des métaux ne devrait pas s'avérer coûteuse. L'industrie est déjà fortement axée vers le commerce et soutient la concurrence sur le plan international. La proximité des deux pays et la forte complémentarité dans le secteur minier favorisent la compétitivité du Canada sur le marché américain. Bon nombre de segments de l'industrie minière canadienne ont apporté des changements structurels et ont rationalisé leurs activités pour répondre à la baisse mondiale des prix. D'autres sont en train de moderniser leurs usines. Enfin, la différence entre les industries américaine et canadienne n'est pas aussi grande que l'on pourrait s'y attendre. Par conséquent, l'industrie canadienne n'assumera pas une part disproportionnée du fardeau imposé par l'adaptation en Amérique du Nord.